

Demande de logement social – pièces à fournir

1. Identité et régularité du séjour

- Pièce d'identité (CNI, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger
- Livret de famille ou acte de naissance pour les enfants mineurs
- Titre de séjour en cours de validité ou récépissé de demande de renouvellement
- Carte vitale

2. Revenu fiscal de référence

- Avis d'imposition des deux dernières années (N-1 et N-2)

3. Situation familiale

- Marié(e) : Livret de famille
- Veuf(ve) : Livret de famille ou certificat de décès
- PACS : attestation d'enregistrement du PACS
- Divorcé(e) ou séparé(e) : Jugement de divorce ou séparation ou déclaration de dissolution du PACS, ordonnance de non-conciliation en cas de divorce ou ordonnance de protection délivrée par le Juge aux Affaires Familiales ou autorisation de résidence séparée
- Enfant à venir : certificat de grossesse (attestant que la grossesse est supérieure à douze semaines)

4. Situation professionnelle – ressources mensuelles

- Salarié(e) : copie du contrat de travail et des trois dernières fiches de paie
- Retraité(e) : notification de pension des caisses de retraite
- Artisans, commerçants ou professions libérales : dernier bilan comptable et copie de l'inscription au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés)
- Chômage : notification de paiement de l'indemnité France Travail
- Autres situations : notification de pension d'invalidité, attestation de la sécurité sociale de paiement des indemnités journalières
- Autres ressources : extrait du jugement en cas de pensions alimentaires reçues ou versées / notification CAF ou MSA en cas de prestations sociales et familiales (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...)

5. Situation du logement actuel

- Locataire : attestation de paiement régulier des loyers du bailleur
- Hébergé : attestation d'hébergement
- Propriétaire : acte de propriété, plan de financement
- Sans-abri : certificat de domiciliation

6. Motif de la demande

- Violences familiales : dépôt de plainte ou ordonnance de protection délivrée par le JAF (Juge aux Affaires Familiales)
- Raisons de santé : certificat médical
- Handicap : carte d'invalidité
- Logement repris ou mis en vente : lettre de congé du propriétaire, résiliation du bail, preuve de remise en vente du bien
- Logement non décent, insalubre : photos et tout document démontrant l'indécence du logement, l'insalubrité et la dangerosité ou le caractère impropre à l'habitation

- Procédure d'expulsion : jugement prononçant l'expulsion ou le commandement de quitter les lieux